

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 24 Juillet 2018</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers:</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 23 Suppléants Présents : 2 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 171/2018</b></p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le <b>vingt-quatre</b> juillet à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : Le 18 Juillet 2018</p> <p><b>Présents titulaires</b> : M. Paul RANNARD Président Mesdames, Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Sylvie TARAGON Messieurs, André-Gilles CHATAGNAT, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PASCAL, Guy PERRET, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants présents</b> : Serge JOURNAL pour Grégoire LAFAVERGES, Michèle LIARD pour Christian VERMELLE.</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Paulette LENORMAND donne pouvoir à Anne- Marie BAILLEUL, Alain CAMP donne pouvoir à Bernard REVILLON, Carine LAVAL donne pouvoir à Jean-Louis MAGNIN, Bernard THIBOUD donne pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p><b>Absents</b> : Mesdames Estelita LACHENAL, Corinne GUISEPPIN, Christine VIONNET, Messieurs Patrick BLONDET, Alain CHAMOSSET, Pascal COULLOUX, Bruno PENASA, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Jean- Paul FORESTIER est désigné secrétaire de séance</p>

**Objet : SOCIAL ENFANCE JEUNESSE - Convention avec Familles Rurales de l'Ain pour le centre de loisirs de Corbonod 01420.**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 5-2-3 concernant les « études, création et gestion de structures de loisirs sans hébergement pour la jeunesse »,

**Considérant** que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière de gestion des centres de loisirs et qu'elle a soutenu financièrement les centres de loisirs de la Donnaz-Triolet et de Franciens.

**Considérant** que le centre de loisirs de Corbonod est géré par « Familles rurales de l'Ain ».

**Considérant** que l'association demande, pour l'exercice 2018, un soutien financier à hauteur de 22 500 €.

Monsieur le Président, propose de valider la demande de subvention de 22 500 € au bénéfice de « Famille Rurale de l'Ain » pour l'année 2018 mais indique que les montants inscrits pour les années 2019,2020 et 2021 vont être rediscutés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

**OCTROIE** une subvention de 22 500 € au bénéfice de l'association « Familles rurales de l'Ain ».

**AUTORISE** le Président à signer la convention.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme**

**Le Président,**

**Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*